

QUALITROPIC UN « CONTRAT DE PERFORMANCE » SIGNÉ AVEC SES FINANCEURS

Le pôle a sa feuille de route

Le pôle de compétitivité, Qualitropic, a signé vendredi avec l'Etat et les collectivités territoriales un « contrat de performance » qui fixe sa feuille de route à horizon 2011. Parmi ses objectifs : labelliser dix projets à forte valeur ajoutée chaque année.

En fin d'année, Qualitropic soufflera sa cinquième bougie. Cinq ans déjà que ce pôle de compétitivité spécialisé dans la valorisation alimentaire et non alimentaire des ressources agricoles et marines de l'océan Indien a été labellisé par l'Etat.

La Réunion est à ce jour le seul territoire d'outre-mer à être doté d'un tel outil.

Depuis 2005, Qualitropic a accompagné 20 projets innovants associant les mondes de l'entreprise, de la recherche et de la formation. Douze d'entre eux ont été financés à hauteur de 12,2 millions d'euros (dont 4,5M€ de concours publics).

Les plus connus ont pour noms V2A Run (chimie verte à partir de l'acide aconitique contenu dans la canne), Run innovation (dépollution par les bambous) ou encore Orcasav (technique expérimentale de pêche de la légine au casier dans les Terres australes).

A l'occasion de l'assemblée générale du pôle, les responsables de Qualitropic ont signé vendredi avec ses financeurs publics un « contrat de performance », sorte de feuille de route pour les deux années à venir.

Le document a été paraphé par Jean-Pierre Avril, président de Qualitropic, Jean Ballandras, secrétaire général pour les affaires régionales à la préfecture, Patrick Erudel, vice-président de la commission agricole du Département, et Frédéric Cadet, vice-président de l'Etat. Pour cela, nous devons travailler ensemble et non en parallèle. Ce qui est expertisé ailleurs doit être



Les représentants du pôle, de l'Etat, du Département et de la Région ont signé vendredi le « contrat de performance » de Qualitropic. (Photo C.B.)

A travers ce « contrat de performance », qui présente l'intérêt d'être basé sur une approche pluriannuelle, l'objectif du pôle est de labelliser dix nouveaux projets à forte valeur ajoutée par an. Mais aussi de s'ouvrir à l'international, notamment via la coopération régionale dans la zone océan Indien.

« Etre plus compétitif »

« Nous devons identifier nos atouts pour créer du possible, a expliqué Jean-Pierre Avril. Pour cela, nous devons travailler ensemble et non en parallèle. Ce qui est expertisé ailleurs doit être

mis au profit d'enjeux de développement communs. »

« Le pari de 2005 a été remporté, a pour sa part estimé Jean Ballandras. Ce contrat de performance trace le chemin à parcourir pour rechercher d'autres horizons et atteindre des dimensions d'excellence. A ce titre, il reste beaucoup de choses à défricher. »

Pour Patrick Erudel, Qualitropic a toute sa place dans le paysage local : « On lui confie les idées atypiques qui deviendront les projets innovants de demain. »

Tirant lui aussi un bilan positif du pôle, Frédéric Cadet a néanmoins mis l'accent sur les points à améliorer dans le but de rendre Qualitropic « plus compétitif ».

« Il faut consolider les flux de projets car nous n'en avons pas assez, a souligné le nouvel élu régional. Il faut aussi diversifier les financements. Alors qu'il y a 53 milliards d'euros au niveau européen auxquels les projets peuvent émerger, on ne le fait pas. »

Pour Frédéric Cadet, « La Réunion n'a plus besoin d'équipements mais de compétences et de savoir-faire, à l'image de ce que réalisent les Mauriciens. Les efforts de la Région seront consacrés à combler ce "gap" en matière de recherche et d'innovation. »

Dans le genre feuille de route, difficile de faire plus clair !

Cédric BOLLAND

Les projets dans les cartons

Alors que 20 projets ont été labellisés par Qualitropic depuis 2005 (dont 6 en 2009), une dizaine d'autres « sont actuellement en cours d'accompagnement » et « s'inscrivent dans les objectifs prioritaires de développement décrits dans la feuille

de route stratégique 2009-2011 ».

Sept thèmes ont ainsi été identifiés.

- Création et sélection variétale pour la filière fruits et légumes : amélioration variétale des fruits et légumes pour

diversifier l'offre et améliorer la qualité.

- Production fruitière tropicale : mise en adéquation des itinéraires de production et des itinéraires techniques post-récolte en fonction des marchés visés pour garantir les qualités nutritionnelles et sensorielles.

- Biotechnologies : création et développement de produits, process et services issus de la biodiversité terrestre et marine de l'océan Indien pour de nouveaux marchés.

- Valorisation des produits végétaux d'origine tropicale : nouvelles valorisations des produits végétaux d'origine tropicale dans les secteurs de la santé, de l'agroalimentaire et de la cosmétique.

- Création et sélection variétale pour la filière canne : mise au point de nouvelles variétés de cannes mixtes sucre-énergie afin d'optimiser la valorisation de cette production et renforcer la compétitivité de la filière canne-sucre.

- Bioraffineries ou raffinerie végétale : optimisation de la

valorisation de coproduits de la canne à sucre grâce à la chimie verte

- Valorisation des produits résiduels organiques : valorisation par l'agriculture par l'adaptation ou la tropicalisation de techniques.

Déjà ouvert aux acteurs des filières végétales, animales, de la pêche, de l'aquaculture ainsi que de la santé, Qualitropic (qui comptait 65 adhérents fin 2009) entend par ailleurs en inclure de nouveaux dans son périmètre : les semenciers et pépiniéristes, les importateurs et distributeurs d'intrants, les équipementiers et offreurs de solutions technologiques, les entreprises d'ingénierie navale, les entreprises du secteur des Tic, les entreprises du secteur de l'emballage, le secteur de la restauration hors foyer, les producteurs transformateurs distributeurs et entreprises destinataires de bio produits ainsi que les entreprises du secteur des ingrédients et extraits actifs végétaux.

Rens. : www.qualitropic.fr.

LE CHIFFRE

68 %

Selon une étude menée par Ipsos pour le compte de l'IRT, La Réunion est la destination exotique la plus citée de façon spontanée en métropole. Avec 68 % de citations totales, elle devance La Martinique (59%) et la Guadeloupe (57%). En première citation, La Réunion se classe derrière Tahiti (14% contre 15%).

Avis d'experts

■ Un affichage obligatoire pour les entreprises

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



Le décret du 21 janvier 2010 relatif à l'information des travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité modifie la loi.

Dans les établissements dans lesquels peuvent se trouver occupées ou réunies habituellement plus de 50 personnes, ainsi que ceux où sont manipulées et mises en œuvre des matières inflammables, l'employeur doit notamment informer les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité sur les consignes de sécurité incendie et instructions mentionnées à l'article R. 4227-37 ainsi que l'identité des personnes, chargées de la mise en œuvre des mesures prévues à l'article R. 4227-38 C. tr. (art. R. 4141-3-1 C. tr.).

En d'autres termes, dans ces entreprises, les employeurs doivent obligatoirement informer les salariés de ces consignes et instructions ainsi que de l'identité des personnes chargées de la mise en œuvre des mesures qu'elles prévoient : personnes chargées de mettre le matériel de secours en action, de diriger l'évacuation des personnes, d'aviser les pompiers...

Modifiant également l'article R. 4227-37 C. tr., le décret du 21 janvier 2010 prévoit aussi que dans les autres établissements (donc les entreprises de moins de 50 salariés), des instructions sont établies, permettant d'assurer l'évacuation rapide des personnes occupées ou réunies dans les locaux : il conviendra de les afficher.

Economie

economie@lequotidien.re

Facted

FACTEA, en partenariat avec la MIQCP

(Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques)

organise 3 sessions de formations :

animées par Nicole Sitruck
• conseillère et experte juridique à la MIQCP
• 20 ans d'expérience

documents fournis :
• guides et outils pratiques
• fiches médiations

ELIGIBLE AU DIF

19 et 20 avril 2010
> la loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre

22 avril 2010
> processus de conception réalisation

23 avril 2010
> le contenu des marchés de maîtrise d'œuvre

Pour y participer 0262 51 31 94 ou dmores@factea.com

eLOVIS

AVEC CLOVIS LOCATION, TROUVEZ LE VÉHICULE ADAPTÉ !

la force d'un réseau

LOCATION



APPELEZ-NOUS !

Agence Saint-Marie
48, rue Guynemer
La Ferme-Gillot
Tél : 0262 53 63 72

Agence Le Port
15, rue Charles Darwin
chez Renault ZAC 2000
Tél : 0262 42 12 12

Agence Saint-Pierre
Basse Terre - ZAC Canabady
(derrière Mr Brocolaga)
Tél : 0262 35 12 34

Petits utilitaires, fourgons, plateaux, bennes, véhicules frigorifiques, poids lourds

N° Indigo 0820 32 30 00

0,118 € TTC / MN